



République française - Département des Bouches du Rhône - Arrondissement d'Arles  
Commune de Saint-Étienne du Grès

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le seize juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean MANGION, Maire.

**Présents :** Jean MANGION – Claude SANCHEZ – Inès PRIEUR DE LA COMBLE – Céline CASTELLS – Hélène MARTIN – Augustin TEYSSIER – Elisabeth RABOUIN – Christiane BOYER – Catherine VERAN – Denis ARNOUX – Gérard GALLE – Jean-François GALERON – Audrey ALLEMAND - Séverine GANGA – Philippe REYNAUD

**Pouvoirs donnés :** Aurélie ISNARD à Céline CASTELLS  
Jacques JODAR à Augustin TEYSSIER

**Absent :** Gérard BLANC

**Secrétaire de séance :** Monsieur Gérard GALLE

**Délibération n° 2025/049 : Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône – Amélioration de la Forêt Communale / Obligations Légales de Débroussaillage 2025**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Chaque année la Commune met en œuvre un programme d'Amélioration de la Forêt Communale et de Défense contre les incendies. Le Conseil départemental apporte son soutien aux Communes sur ces thématiques à un taux de 20 % à 60 % du coût HT en fonction de l'intérêt du projet, de son volume financier, mais aussi de la population de la commune ou du groupement bénéficiaire, de son potentiel fiscal et de son effort fiscal.

Suite aux travaux menés en concertation avec l'ONF en matière d'aménagement forestier, il apparaît nécessaire de réaliser les opérations suivantes :

### AFC 2025

- Sécurisation du promontoire de Notre Dame du Château et installation de deux tables-blanc PF19
- Délimitation de périmètre sur 5,38km PF18, 27
- Entretien de pistes lieudit le Planet sur 2 km PF51, 52, 53
- Plantation pédagogique PF11



# SAINT-ÉTIENNE DU GRÈS

## Porte des Alpilles

Accusé de réception en préfecture  
013-211300942-20250616-DEL-2025-049-DE  
Date de télétransmission : 18/06/2025  
Date de réception préfecture : 18/06/2025

### OLD 2025

- Travaux de débroussaillage sur le Chemin de Grand Vacquière et sur l'Avenue Notre Dame du Château (420ml)

Il est proposé sur cette base de solliciter le Conseil Départemental des Bouches du Rhône dans le cadre du dispositif Forêt communale pour les opérations et selon les plans de financement suivants :

### AFC 2025

Montant des travaux HT	35 348,00 €
Financement CD13 60%	21 209,00 €
Autofinancement Commune 40%	14 139,00 €

### OLD 2025

Montant des travaux HT	4 400,00 €
Financement CD13 60%	2 640,00 €
Autofinancement Commune 40%	1 760,00 €

**L'exposé du Maire entendu,**

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des 17 suffrages exprimés,**

**SOLLICITE** l'aide du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif Forêt communale pour les opérations et selon les plans de financement suivants :

### AFC 2025

Montant des travaux HT	35 348,00 €
Financement CD13 60%	21 209,00 €
Autofinancement Commune 40%	14 139,00 €

### OLD 2025

Montant des travaux HT	4 400,00 €
Financement CD13 60%	2 640,00 €
Autofinancement Commune 40%	1 760,00 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire  
Jean MANGION



Acte rendu exécutoire après publication ou notification en date du

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille contre la présente délibération est de deux mois.

Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »